

TROC & PUCES DE GESTEL LE 26 MAI 2019

ATTESTATION AUX PARTICULIERS

Je soussigné(e) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et

- ☞ de ne pas être commerçant,
- ☞ de ne vendre que des objets personnels et usagés  
(Article L310-2 du code du commerce),
- ☞ de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R312-9 du code pénal).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

**GESTEL**

(Proche Lorient)

30ème

**DIMANCHE 26 MAI 2019**

**TROC & PUCES**

300 Exposants, des milliers de visiteurs



[www.trocetpucsgestel.fr](http://www.trocetpucsgestel.fr)

**E-mail** : [apelndf@yahoo.fr](mailto:apelndf@yahoo.fr) - **Tél** : 06 50 22 77 79

\*\*\*\*\*

**Parc du Lain de Gestel**

De 9h00 à 18h00

**Entrée 2 €** (gratuit pour les -12 ans)

Parkings gratuits à disposition dont un parking handicapés (entrée 1)

**Organisateur** : **APEL École Notre-Dame des Fleurs**  
8 rue de Kergornet - 56530 Gestel

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TROC & PUCES DE GESTEL DU 26 MAI 2019

1 - Le Troc & Pucés de Gestel est destiné à promouvoir l'esprit de collection, à faciliter contacts et transactions entre collectionneurs.

2 - Cette manifestation s'adresse aux collectionneurs et particuliers (dans la limite de 2 expositions par an), aux artisans d'art, aux associations, aux professionnels de la brocante, aux déballeurs d'un jour.

3 - Seront exposants les personnes physiques ou morales, ainsi que les associations (loi 1901) dont le bulletin d'inscription sera correctement rempli, daté, signé et accompagné du paiement par chèque

4 - L'organisation se réserve le droit de refuser tout exposant pouvant entraîner des troubles lors de la manifestation.

5 - Les emplacements sont numérotés. Il ne sera toléré aucune modification concernant leurs attributions, sans l'accord express de l'organisation.

6 - Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de détérioration, de vol ou préjudice. Il lui incombe de pourvoir à leur assurance.

7 - La vente et/ou l'échange d'animaux sont interdits.

8 - Afin de garder le caractère « trocane » de cette manifestation, la vente d'articles neufs (sauf artisanat d'art), de denrées alimentaires, d'armes (hors collection et démilitarisées), d'armes blanches et d'objets de propagande **est formellement proscrite**. Aucune propagande idéologique, politique, religieuse ou autre ne sera tolérée sous peine d'exclusion.

9 - Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.

10 - L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment. En cas d'annulation par arrêté préfectoral, il ne sera effectué aucun remboursement.

11 - Un seul véhicule par emplacement non couvert sera autorisé. Il devra stationner dans la limite de cet emplacement. Des parkings réservés seront prévus à proximité du site.

12 - Les exposants seront accueillis entre 5h30 et 8h30 du matin (fléchage assuré à partir de la voie express) et devront être en place pour accueillir les visiteurs à partir de 9h00. Ils ne pourront remballer **avant 18h**.

13 - Tout exposant arrivant en retard pourra se voir attribuer un emplacement différent de l'emplacement réservé afin de ne pas perturber le bon déroulement de la manifestation.

14 - En cas de désistement, le remboursement des inscriptions ne sera admis que si le comité organisateur a été prévenu avant **le samedi 18 Mai 2019**.

15 - Des tables seront mises à disposition sur réservation et dans la limite des stocks disponibles, en échange d'une caution de 60€ (par table). L'enlèvement de la table sera à la charge de l'exposant.

16 - Chaque exposant est autorisé à rentrer gratuitement sur le site avec une seule personne. Au delà toute entrée sera payante. L'entrée des exposants en dehors de l'accueil se fera par l'entrée principale (face à l'église).

\* \* \* \* \*

## TROC & PUCES DE GESTEL

30ème édition - 9h-18h

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Professionnel  Voiture (sans remorque)   
Particulier (remplir l'attestation au dos)  Camion   
Association  Camping-car

Fournir **OBLIGATOIREMENT** une copie de la PIÈCE D'IDENTITÉ à joindre au courrier (même si participation aux éditions précédentes). Précisez :

Carte d'identité  - Permis de conduire  - Passeport  - RC  (cochez)

N° de la pièce : \_\_\_\_\_, délivrée le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

### RÉSERVATION :

Joindre Chèque de réservation au nom de l'APEL (+ caution table 60€ par table)	Prix unitaire	Nombre	Prix total
Emplacement non couvert 20m <sup>2</sup>	24 Euros		
Réservation tables (Limitée à 2 tables par emplacement)	Caution 60 €		

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur joint et déclare l'accepter sans réserve.  
À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature :

**JOINDRE UN CHÈQUE DU MONTANT TOTAL DU OU DES EMPLACEMENTS LIBELLÉ À L'ORDRE DE L'APEL NOTRE-DAME DES FLEURS et un chèque de caution séparé pour la réservation des tables (60€ par table)**

*Si vous souhaitez une confirmation de réservation  
Merci de joindre un enveloppe timbrée et libellée à votre adresse*